



COMMISSION DES FINANCES

Rapport (public)
de la séance du jeudi 28 avril 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s :	M. Daniel MUSCIONICO (Président) Mme Andrea EHRETSMANN M. Laurent PECCOUD M. Raphaël RAPIN M. Albert SIROLLI M. Geoffray SIROLLI M. Éric ANSELMETTI M. Christophe BAUMBERGER M. Charles LASSAUCE	 Maire Adjoint Secrétaire général
Excusée :	Mme Sophie BRAND	
Absent-e-s :	--	
Invité-e-s :	M. Raphaël CONTI Mme Clémentine LARGETEAU	Comptable Echo SA

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022, conjointe avec la commission urbanisme, constructions & patrimoine**
3. **Étude des comptes communaux 2021**
4. **Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

1. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (5 voix).

Audition de Mme C. Largeteau

Le Président passe la parole à Mme C. Largeteau qui indique qu'Echo SA a été mandaté en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2021. Le but de cet exercice est de vérifier la conformité des comptes selon MCH2 et de confirmer l'existence d'un SCI. Le premier exercice révisé selon MCH2 pour Corsier par Echo SA était celui de 2018.

En ce qui concerne l'équipe d'audit, Mme C. Largeteau précise que son collaborateur direct a changé, par rapport à l'année dernière. Elle remercie particulièrement M. R. Conti pour sa collaboration dans l'intégration de ce nouveau collaborateur sur ce mandat.

L'organe de révision a transmis sa lettre de mission début janvier 2022 (le cadre légal n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent). Les travaux ont débuté fin janvier (planification, revue du SCI) et les procédures finales sur les états financiers (bilan, compte

de résultat, compte des investissements, annexes aux comptes) ont été effectuées courant mars.

Il en ressort que les comptes 2021 de la commune sont conformes au manuel MCH2 et l'organe de révision confirme l'existence d'un SCl.

Quel peut être l'impact ou l'influence de ces indicateurs financiers auprès des établissements financiers pour des emprunts, aujourd'hui ? demande M. R. Conti.

Mme C. Largeteau indique que les informations financières telles qu'elles sont présentées dans les comptes sont analysées par les établissements bancaires en cas de demande de prêt. Différentes informations qui ressortent des comptes sont utilisées afin d'analyser la capacité de la commune à honorer ses engagements. Dans le cadre d'un emprunt contracté en vue d'acquérir un bien immobilier, par exemple, ce seront les rendements du PF (états locatifs).

Le Maire relève que la commune a actuellement une très bonne capacité d'autofinancement. Si, à l'horizon 2026, elle s'endettait à hauteur de 30 mios pour le NGS, serait-elle pénalisée au moment de contracter des emprunts ou les établissements bancaires partiront-ils du principe qu'il s'agit d'un investissement avec un risque financier peu important ?

Mme C. Largeteau pense que ce sera aussi en lien avec les revenus fiscaux estimés à cette période. La fiscalité a été particulièrement bonne pour toutes les communes, en 2021. Ça a aussi été le cas pour Corsier, malgré une légère diminution par rapport à 2020. Si la commune se doit d'investir pour son développement, ses infrastructures, c'est aussi une question de budget (crédit voté par le conseil et production fiscale à cette période).

La commune prévoit des investissements sans connaître la fiscalité, relève le Maire. Le taux qui sera pratiqué par les banques à l'horizon 2026 est encore inconnu.

Un commissaire pense qu'une commune n'est pas appréciée de la même façon qu'un particulier. Corsier compte aujourd'hui 2'318 habitants ; vu le taux d'endettement/habitant, la commune devrait être largement financée par les banques. Le taux dépendra de la situation économique à ce moment-là.

M. Ch. Lassauce indique que des instituts financiers contactent régulièrement la commune pour proposer des possibilités d'emprunt. Corsier a donc plutôt bonne presse à ce niveau-là.

Le Président propose à Mme C. Largeteau de passer en revue les 16 indicateurs financiers 2020 à propos desquels elle dispense quelques explications.

Taux d'endettement net (-164,3 %) : la valeur totale des biens du PA et du PF est supérieure au remboursement théorique des engagements (à court et à long terme) envers des tiers. Dans le détail (cf. bilan), le PA est de l'ordre de 12 mios, le PF de 45 mios ; les engagements financiers sont bien inférieurs à la valeur du patrimoine. Cet indicateur est donc sain.

Un commissaire relève une dette brute de 280 %.

M. R. Conti explique que l'endettement pour Prés-Grange (25,6 mios) péjore terriblement cet indicateur. Car Prés-Grange s'autofinance largement, voire dégage une marge plutôt satisfaisante. En excluant Prés-Grange (cf. remarque sur le document), l'indice est excellent (40 %).

Prés-Grange s'autofinance par ses revenus, confirme Mme C. Largeteau en rejoignant l'analyse de M. R. Conti.

Degré d'autofinancement (103,7 %) : part des investissements qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens (fonds propres vs engagements financiers).

M. R. Conti souligne que cet indicateur, selon le plan quadriennal, devrait terriblement se péjorer avec les 30 mios d'emprunt pour le NGS. Cela pourrait-il inciter les établissements prêteurs à proposer des taux très élevés à la commune, sachant que la commune est très solvable ?

Mme C. Largeteau confirme le raisonnement de M. R. Conti. Si un indicateur pris isolément, quand bien même il serait moins favorable, enverrait un signe négatif, celui-ci serait pondéré par les autres. L'élément important, c'est de déterminer si la commune a les moyens d'honorer ses engagements et de payer les intérêts de la dette. Cas échéant, la banque pourrait demander des garanties sur les projets immobiliers. Mais le profil de risque d'une commune est quand même moindre qu'une société commerciale. Et il est tout à fait compréhensible que dans le cycle de vie d'une commune, il y ait des travaux de rénovation, d'agrandissement. L'on peut aussi s'attendre à une augmentation de la population, donc de la production fiscale, ces revenus pouvant avoir une incidence sur les fonds propres de la commune. La dotation à la réserve conjoncturelle peut aussi être une façon d'augmenter lesdits fonds propres, donc sa capacité d'autofinancement.

Un commissaire remarque 2 mios en moins, dans l'actif, de disponibilité à court terme. Cela découle-t-il d'un choix de ne pas passer par l'emprunt ?

Des investissements ont été financés avec les liquidités, confirme Mme C. Largeteau. Elle rappelle que dans le cadre des travaux du NGS, la commune recevra aussi à terme des subventions cantonales. Pour les banques, cela diminuera aussi le coût des immobilisations du PA.

M. Ch. Lassauce évoque certaines subventions dont bénéficie la commune : pour les places de crèche créées, pour les classes, loyer du FIA pour l'assainissement.

Part des charges d'intérêts (3,1 %) : valeur satisfaisante selon les valeurs indicatives. Les taux d'intérêt sont actuellement assez bas (la commune a des emprunts à taux fixe). Vu le contexte, il faudra s'attendre à une hausse des taux lors des négociations futures. Cet indicateur pourrait donc aussi se péjorer par la suite.

Les emprunts à taux fixe sont entre 5 et 10 ans, précise M. R. Conti.

Dette brute par rapport aux revenus (280 %) : cet indicateur a été évoqué plus haut.

Proportion des investissements (35,69 %) : l'effort d'investissement est calculé comme très élevé (investissements réalisés de presque 4 mios pour 2021, dépenses totales d'environ 9 mios).

Cet effort n'est pas un signe de santé ou pas, ajoute le Président. Dans une commune comme Corsier, un effort élevé montre aussi une adéquation avec les besoins de la population.

Cela démontre vraisemblablement une inadéquation de l'indicateur par rapport à la taille de la commune. Par exemple la ville de Genève consent à des investissements entre 100 et 150 mios/année pour un budget de 1,5 milliard. Or le coût d'une école sera le même pour la ville et pour Corsier, explique M. Ch. Lassauce.

Faire des investissements importants n'est pas négatif, souligne Mme C. Largeteau. Cet indice compare le montant investi vs les charges de service public. Ces différents ratios doivent être resitués dans le contexte de Corsier.

Part du service de la dette (11,58 %) : là encore, il faut regarder la structure du compte de résultat, c'est-à-dire dans quelle mesure la commune peut faire face à ses dépenses avec ses revenus.

Dette nette par habitant en francs (dette nette/population résidente permanente : -5'699, population résidente au 31.12.2021 : 2'318) : le montant « négatif » de dette par habitant démontre l'importante capacité de la commune à couvrir ses engagements financiers. Cet indicateur est aussi à mettre en lien avec les investissements qui ont été réalisés. Corsier se développe, donc consent depuis quelques années à des investissements assez conséquents.

Ce qui est important, selon un commissaire, c'est de savoir si la population de Corsier est à même de supporter cela. Or le revenu moyen est relativement élevé.

Le taux d'autofinancement correspond à la capacité financière par rapport aux revenus courants, confirme Mme C. Largeteau. Et celui-ci est très bon, en lien avec la structure du bilan.

Le Président souligne l'importance de comprendre le fonctionnement de ces indicateurs sans s'en émouvoir inutilement. Comme cela a été dit, les investissements futurs, en particulier pour le NGS, auront un impact sur ces indicateurs (de même que les futurs taux d'intérêt). Comprendre ces mécanismes permettra aux autorités communales de prendre les meilleures décisions. Mais les chiffres étudiés ce soir par la commission, de même que les chiffres étudiés les années précédentes, devraient rassurer les commissaires quant à la gestion du patrimoine communal et les investissements mesurés qui ont été consentis jusqu'à présent.

Les indicateurs sont-ils les mêmes pour toutes les communes ? est-il demandé.

Les indicateurs tels que publiés selon MCH2 sont les mêmes pour toutes les communes, confirme Mme C. Largeteau.

Sur une remarque à propos desdits indicateurs, Mme C. Largeteau rappelle que les communes ne maîtrisent pas la production fiscale. Or 2021 est une très bonne année pour l'ensemble des communes genevoises. Beaucoup d'entre elles ont donc un résultat 2021 plus positif que leur budget.

Bien en a pris aux autorités de voter des amortissements complémentaires, constate le Président.

Le Maire rappelle que l'Exécutif a, depuis quelques années, pris l'habitude de trouver des économètres par rapport aux futures rentrées fiscales de la commune, des indicateurs fondamentaux pour les magistrats.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président remercie Mme C. Largeteau et la libère.

Départ de Mme C. Largeteau.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022, conjointe avec la commission urbanisme, constructions & patrimoine

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021, conjointe avec la commission urbanisme, constructions & patrimoine est approuvé sans remarque à l'unanimité (5 oui).

3. Étude des comptes communaux 2021

M. R. Conti propose de parcourir quelques données financières.

Répartition des revenus

Ce graphique montre le volume que représente chaque part de revenu. En dehors des impôts directs (PP et PM), les autres revenus sont à 72 % représentés par Prés-Grange.

Voit-on un changement, dans les prochaines années, de la typologie des impôts directs PP et PM ?

La réponse se trouve dans le PDCom qui est en cours de finalisation, précise M. Ch. Lassaue. Car la commune n'a pratiquement pas de réserve à bâtir, hormis le Chasselas (zone 5 de développement) et aucun développement n'est envisagé sur les PM (hormis peut-être un peu de tertiaire).

D'où l'importance des estimations fiscales, souligne le Président, Corsier ayant peu de PM qui contribuent fiscalement.

Les PM concourent énormément aux revenus de Corsier, mais indirectement (impôts sur la fortune ou sur le revenu), rappelle M. Ch. Lassaue.

Si cette question des PM intéresse la commission, une petite analyse pourra être transmise aux commissaires.

M. R. Conti évoque un premier indicateur, à savoir le revenu de la TCP.

Le Maire rappelle que la commune est soumise au secret fiscal.

M. Ch. Lassauce relève que les communes comme Corsier ont forcément plus de fragilité par rapport à l'importance de leurs gros contribuables. La classe moyenne supérieure est relativement importante, à Corsier.

La commune a-t-elle une idée de ces correctifs pour son budget année par année ?

Il y a deux types de correctifs, explique M. Ch. Lassauce. Chaque année, l'AFC communique une estimation de l'impôt qui sera perçu par la commune. Concernant les 5 années antérieures, l'AFC compare la réalité des déclarations fiscales avec l'estimation et rétrocède ces correctifs. S'y ajoutent les éventuels conflits entre les contribuables et l'AFC, qui engendrent des variations sur les provisions fiscales.

Selon un commissaire, tous les contribuables doivent s'acquitter de l'impôt, même en cas de conflit avec l'AFC.

C'est le cas des acomptes provisionnels, confirme M. Ch. Lassauce. Mais un recours contre une taxation peut avoir un effet suspensif.

Provisions sur impôts

Ce graphique fait bien ressortir l'évolution des provisions sur impôts, explique M. R. Conti. Pour rappel, il n'y avait pas de règle financière figée avant 2018, mais des tolérances assez larges. Les variations ne sont historiquement pas énormes, si ce n'est la dissolution de provisions, en 2017, qui démontre que la commune avait constitué tellement de provisions qu'il a fallu, pour respecter les règles financières, en dissoudre massivement (presque 1 mio).

En 2021, la commune a encore dissous une grande partie de provisions. En effet, il semblerait que l'AFC ait consenti beaucoup d'efforts et ait beaucoup progressé dans sa gestion, car la part estimée, durant des 5 dernières années, est de plus en plus énorme. Dissoudre des provisions améliore le résultat.

Boni

Chaque année, la commune fait un boni. Historiquement, le résultat final est négatif sur très peu d'années. Ces 3 dernières années, le boni a été notablement positif. M. R. Conti relève que la réflexion financière doit aussi tenir compte des scénarios du pire, ce qui est un principe de bonne gestion. Le résultat négatif, en 2017, découlait des estimations de l'AFC, sur lesquelles la commune a dû rembourser Fr. 800'000.- (ce qui a pu être fait immédiatement).

Le boni représente l'écart entre le budget et les comptes, rappelle M. Ch. Lassauce. Or le budget est créé environ 6 mois avant la fin de l'année, alors que les comptes sont bouclés 18 à 24 mois plus tard.

Le Président ajoute qu'un budget négatif n'est pas un mal en soi, même si certains élus s'en sont émus, mais peut être aussi une preuve de bonne gestion compte tenu de ces éléments impondérables.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas budgéter ces bonis.

Ce n'est pas la politique de Corsier, souligne le Maire. La commune est toujours partie sur les chiffres communiqués par l'AFC. Si l'Exécutif a présenté un budget déficitaire, l'année passée, c'était pour préserver les prestations à la population. Même sans excédents de rentrées fiscales, cette année, la commune aurait pu, avec son excellente maîtrise des charges, compenser ce déficit. En ce qui le concerne, il ne se permettrait pas de gonfler les

montants communiqués par l'AFC (ce qui serait possible à hauteur de 3-4 %). Les autorités sont parties du principe de toujours se fier à ces chiffres, une mesure très sage.

Le commissaire suggère d'ajouter à ces courbes celle de l'évolution de la population.

M. R. Conti en prend note.

Évolutions des amortissements planifiés et complémentaires

Ce graphique fait ressortir le décalage entre les amortissements budgétés et la réalité, ainsi que les amortissements complémentaires (projetés jusqu'à 2025, cf. plan quadriennal), explique M. R. Conti.

Jusqu'en 2019, la commune était timide dans ses amortissements complémentaires. Un coup d'essai ambitieux a été tenté en 2020, et celui-ci a donné l'impulsion. Ces amortissements complémentaires justifiés (aussi envers le SAFCO) ont eu, en 2021, un impact de Fr. 161'000.- alors que, selon le plan des investissements, la masse d'amortissements augmentera de Fr. 189'000.-.

La réflexion actuelle est de poursuivre avec cette vision d'amortissements complémentaires afin de maintenir l'équilibre sur la masse des amortissements, sachant que les amortissements pour les travaux du NGS commenceront en 2025-2026.

M. R. Conti pense nécessaire de continuer autant que possible, et sans timidité, à passer des amortissements complémentaires, la commune ayant des objectifs ambitieux auxquels elle devra faire face.

Selon un commissaire, la commune ne peut procéder à des amortissements complémentaires qu'en fonction de résultats conséquents.

Le Maire rappelle que l'Exécutif avait présenté pour la première fois, il y a 4 ans, Fr. 800'000.- d'amortissements complémentaires. Les magistrats s'étaient fait retoquer par la CF, alors que ces amortissements ont pu être réalisés. La commune ne prend aucun risque en intégrant des sommes importantes dans le tableau des amortissements complémentaires. D'autant que ceux-ci sont liés à l'acceptation du SAFCO. Il ne faut donc pas avoir peur ni s'en priver.

S'ils sont votés en décembre par le Conseil municipal, les amortissements complémentaires ne sont réalisables qu'en fonction du résultat, répète le commissaire. Il faut effectivement ne pas être frileux.

Charges de fonctionnement

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président propose d'étudier les charges de fonctionnement 2021 qui ont été transmises aux commissaires. Comme l'a souligné tout à l'heure le Maire, on peut noter une gestion conservatrice et une économie substantielle sur le budget qui avait été présenté. Si la pandémie y est aussi pour quelque chose, il faut reconnaître qu'une bonne partie du résultat 2021 est dû aux économies qui ont été possibles sur le budget sans péjorer les services à la population, ou en les reportant à une autre période. Les rentrées fiscales ont également eu un impact, inattendu à cette hauteur. À part ces éléments, significatifs, y en a-t-il d'autres ?

Les commissaires s'arrêteront sans doute sur un autre élément relevant, notamment au niveau des charges de personnel où figure un montant d'indemnités pour les travailleurs temporaires largement supérieur au budget, explique M. Ch. Lassauce. En effet, les absences des collaborateurs de la Mairie ont nécessité des remplacements à certaines périodes. Comme cela a déjà été expliqué, ces charges sont contrebalancées par les revenus d'assurances (pertes de gain).

Il s'agit d'éléments mécaniques, relève le Président.

Parce que la commune a fait le choix de s'assurer d'une certaine manière, c'est-à-dire avec une couverture à hauteur de 90 % pour les absences maladie de longue durée dès le

3^e mois, ajoute M. Ch. Lassaue, les accidents étant, pour leur part, pris en charge de manière classique dès le 3^e jour.

Le Covid-19 a influencé un certain nombre de postes, notamment les manifestations. Les bons de solidarité sont aussi à relever. Pour le reste, les résultats sont assez classiques.

Le Président propose de passer en revue, compte par compte, les charges de fonctionnement 2021 en invitant les commissaires à poser toutes leurs questions. Ci-après les postes qui appellent des remarques ou explications particulières.

0220.00.31320.30 (honoraires d'accompagnement)

Il est difficile pour l'administration de déterminer, au début de l'année, dans le cadre de quelle politique publique des honoraires d'accompagnement seront nécessaires. Il avait historiquement été décidé de budgéter une enveloppe globale de Fr. 100'000.- sur ce compte, et de ventiler ensuite formellement les montants sur les bons comptes, raison pour laquelle cette référence est systématique.

M. Ch. Lassaue détaille les dépenses qui figurent à ce poste : Echo SA, conseil fiscal, Fr. 23'000 ; honoraires de recrutement (2 collaborateurs), Fr. 17'000.- ; audit sur le climat social des collaborateurs, Fr. 2'500.- ; formation défibrillateur (qui a donné lieu à l'inscription de 2 premiers répondants), Fr. 2'600.-.

À quoi on doit ajouter d'autres comptes, comme les honoraires d'accompagnement CoHerAn (0220.01.31320.30), relève un commissaire.

Ce qui représente un total de Fr. 89'443.- sur un budget global de Fr. 100'000.-, confirme M. R. Conti. Cela fait partie des analyses de détail qui sont faites systématiquement.

0220.00.42600.00 (remboursements de tiers)

Il s'agit justement des prestations d'assurances précédemment évoquées.

0220.00.49100.00 (Imputations internes – Prestations de services)

Ce compte est lié à Prés-Grange (refacturation).

0290.00.31440.50 (Entr. immeubles par des tiers (gros travaux))

Ce budget répond à la même logique que les honoraires d'accompagnement, à savoir une enveloppe globale à disposition. Il est en effet difficile de déterminer, sauf en cas de rénovation prévue, les dépenses qui seront nécessaires. L'administration travaille plus sur la globalité des travaux réalisés sur l'ensemble des immeubles pour contrôler l'adéquation des charges avec le budget voté par le Conseil municipal. D'autant que la nuance est parfois ténue entre gros travaux et entretien léger.

1110.00.31300.90 (Prestations de Tiers – Sécurité)

La ligne 1110.13.36120.00 démontre les nombreuses rentrées sur les amendes d'ordre avec l'engagement de contrôleurs du trafic aussi pendant la période estivale, souligne M. Ch. Baumberger.

Voté il y a 2 ans pour des opérations ponctuelles (quai, etc.), un montant a historiquement été inscrit sur le compte 1110.00.31300.90. Parfois ce budget a été utilisé, parfois non, ce qui explique le non dépensé, ajoute M. Ch. Lassaue.

1506.14.36120.00 (SIS - Participation financière)

M. Ch. Baumberger précise que le groupement SIS existe depuis le 1.1.2022. Le SIS se trouve désormais sous l'égide des communes genevoises, les deux compagnies de la ville de Genève étant elles aussi associées audit groupement. Concernant les sapeurs-pompiers volontaires des autres communes, tant que le rapport Senglet n'aura pas été validé par l'ACG, les travaux se poursuivront au sein des nombreux groupes de travail. Il est à l'heure actuelle impossible d'en mesurer l'impact.

2180.10.31010.30 (Livraisons repas)

Le non dépensé est une conséquence du Covid-19.

3410.01.36360.00 (Subventions Sport – CoHerAn)

Des jubilés étaient prévus, qui n'ont pas été réalisés (impact conjoncturel). La ligne 3410.00.36360.30 est une enveloppe qui peut répondre à des demandes ponctuelles, celles-ci ayant été moins nombreuses en 2021.

Un calcul a-t-il été fait pour connaître le montant total de ces effets conjoncturels ?

Ces totaux peuvent se retrouver indirectement sur la version 2F 2N de chacune des politiques publiques. L'État avait, en 2020, spécifiquement demandé un chiffrage des impacts Covid-19 sur les communes (économies sur les charges et dépenses supplémentaires). Cela n'a pas été le cas pour 2021. Et comme les impacts n'étaient pas financièrement pertinents pour Corsier, ce travail n'a pas été fait pour 2021. Si nécessaire, ces impacts pourront être communiqués aux commissaires.

Comme il n'y aura pas de report mécanique de ces charges sur le prochain budget, les commissaires n'ont pas de surcoûts à craindre.

La commune avait à l'époque prévu une enveloppe globale de Fr. 200'000.- pour toutes les manifestations, se souvient un commissaire.

Le Maire confirme qu'une enveloppe globale pour les manifestations avait été prévue il y a 3 ou 4 ans, sachant que certaines peuvent avoir plus d'impacts selon les années, d'autres être annulées. Cette politique est assez réaliste et logique.

M. R. Conti souligne que malgré cette enveloppe globale, la commune connaît les charges pour chacune des manifestations. L'enveloppe était d'environ Fr. 150'000.- et, conjoncturellement, les charges s'élèvent à Fr. 106'000.-. Il est plus pertinent pour l'administration de travailler par segment ou par politique publique.

5451.00.49200.00 (Imputations internes – Fermages, loyers, frais utilisation)

Cette ligne représente la part de loyer qui est encaissée sous Prés-Grange et reportée sous les crèches et garderies, précise M. R. Conti.

Cela permet à la commune de connaître les quotas financiers complets de Prés-Grange, les loyers étant directement gérés par la régie, en ayant une vision de l'immeuble pour lui-même, ajoute M. Ch. Lassauce.

Ce montant ne concerne que la crèche.

5451.20.36360.00 (Koala Plact familles accueil jour)

Il n'y a pas de personne proposant la prestation d'accueil de maman de jour à Corsier. La commune subventionne 1 place qui peut être utilisée pour un enfant de la commune dans une autre commune aussi. La commune n'a pas eu d'autre demande pour l'instant. Une information pourrait à l'occasion être intégrée dans le bulletin d'information afin de rappeler les différents modes de garde possibles. Les mamans de jour sont moins chères que les places de crèche, est-il relevé.

Un commissaire rappelle l'existence des gardes d'enfants proposées par la Croix-Rouge. Il y a de nombreuses solutions, aujourd'hui.

5790.00.31300.90 (Prestations de Tiers)

Dès lors que les Fr. 15'000.- budgétés pour une assistante sociale ne seraient pas utilisés, le Conseil municipal avait décidé de doter les bons de solidarité d'un montant correspondant.

6150 (Routes communales)

Sur une demande d'information à propos du giratoire où il y a eu un incendie,

M. Ch. Lassauce explique que l'administration relance régulièrement l'assurance pour obtenir enfin une décision formelle afin de clore ce dossier.

Le Maire déplore qu'il ait fallu 6 mois au canton pour remplacer « l'abeille », alors que celle-ci est directement liée à la sécurité des piétons et des automobilistes.

M. Ch. Lassauce souligne les nombreuses économies et non dépensés en 2021, ce qui est en partie dû au fait que la fin annoncée du STIC a dissuadé la commune de participer à certaines acquisitions. Mais le Conseil municipal sera certainement saisi d'une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2022, M. R. Collomb ayant été chargé d'inventorier les équipements manquants ou à améliorer.

Un commissaire trouve agréable d'avoir les employés communaux à Corsier et cela lui fait très plaisir de les voir régulièrement travailler.

6150.00.31410.00 (Entretien des routes)

M. R. Conti transmettra ultérieurement le détail de ce compte aux commissaires.

7301.00.36350.00 (Subventions Mobilitri)

M. Ch. Baumberger rappelle que l'essai Mobilitri s'étend sur 3 ans. Après cette 1,5 année d'existence, une première évaluation financière (delta entre les subventions communales et cantonales) sera faite. Il faut souligner la fermeture annoncée de deux déchetteries et l'instauration d'un système similaire à Mobilitri. Un audit sur les ESREC est en cours. Lors de la dernière réunion avec les différents partenaires, les magistrats ont demandé le delta (charges et rendement) à Mobilitri.

Concernant la collecte des déchets, un appel d'offres commun (dirigé par Anières) sera lancé au niveau de CoHerAn vraisemblablement juste avant l'été, ajoute M. Ch. Lassauce. Les coûts liés à Mobilitri (encombrants) ne devraient pas avoir d'impact sur les autres charges de collecte, chaque filière de déchets étant assez spécifique. Le cahier des charges sera défini lors de la prochaine séance relative à cet appel d'offres.

9300.00.36227.00 (Péréquation financière intercommunale)

Les places de crèches auront un impact sur la péréquation 2022, confirme M. Ch. Lassauce. Comme celle-ci dépend d'un équilibre entre les 45 communes, la commune ne peut avoir aucune certitude en reprenant certains de ses indicateurs. De plus la péréquation est un mécanisme extrêmement complexe.

En même temps, l'augmentation de la participation entre 2020 et 2021 (Fr. 100'000.-) sous-entend aussi que la situation financière de la commune est bonne, souligne le Maire.

En cas d'intérêt de la commission, M. GIORIA pourrait venir expliquer le plus clairement possible les mécanismes de la péréquation.

Le Maire pense que cette présentation serait hyper intéressante pour la commission.

M. GIORIA sera invité à venir présenter à la commission les mécanismes de la péréquation intercommunale à une date qui sera fixée ultérieurement.

9630.20.44300.00 (Locations Immeubles – PF Prés-Grange)

M. R. Conti précise que cette ligne englobe le total de tous les loyers de Prés-Grange, y compris les loyers de la crèche (reportés via le 9630.20.39200.00, Imputations internes – Fermages, loyers, frais utilisation).

La différence entre le budget et les comptes 2021 évoquée par un commissaire se retrouve sous le compte 9630.20.44300.00.

9630.20.30100.00 (Conciergerie – Prés-Grange)

Comme cela avait été relevé en tout début de revue, il s'agit d'une imputation interne qui se

retrouve dans les charges salariales courantes.

Les imputations internes permettent à la commune de reporter des charges ou des revenus dans les différentes politiques sociales pour avoir une visibilité claire de l'activité de ladite politique.

En conclusion, le Maire relève que l'Exécutif peut s'appuyer depuis quelques années sur MM. Ch. Lassauce et R. Conti. Les magistrats connaissent toujours la situation des dépenses et le suivi du budget. Il est beaucoup plus facile pour l'Exécutif de travailler avec des chiffres précis.

Le Maire remercie chaleureusement MM. Ch. Lassauce et R. Conti, qui font un excellent travail qui facilite grandement la vie de l'Exécutif en lui permettant essentiellement d'avoir une parfaite maîtrise des charges.

Le Président remercie également, au nom de la commission des finances, MM. Ch. Lassauce et R. Conti, ainsi que l'Exécutif pour la clarté des chiffres qui leur sont présentés. Législature après législature, les choses deviennent plus transparentes et peuvent être suivies, d'une fois à l'autre.

Les commissaires ont obtenu de nombreuses explications, lors des précédentes séances comme durant celle-ci. De par la nature des questions qui sont désormais posées, un certain nombre de mécanismes inhérents au MCH2 sont désormais acquis, ce qui facilite aussi le travail de la commission pour restituer ces informations au Conseil municipal ainsi qu'à la population, une continuité qui tient à cœur des élus.

Un commissaire demande un complément d'information sur l'état du capital propre (tableau 9 des comptes annuels. M. Ch. Lassauce précise que l'excédent/découvert du bilan (299) est composé du résultat annuel, plus le résultat cumulé des années précédentes.

Ce commissaire repère une erreur sur le total du compte 299, qui devrait être de Fr. 23'063'968.03 au lieu de Fr. 24'063'968.03, ainsi qu'une coquille sur le titre de la page 23, indicateurs financiers (2021 et non 2020).

Tableau des amortissements et des investissements

La liste des terrains du PF fait actuellement l'objet d'une revue avec l'AFC. Tous les biens, y compris les terrains du PF, doivent être réévalués tous les 2 ans (MCH2). M. V. Roux se préoccupe aussi de refaire l'inventaire de tous les biens de la commune, aussi cet inventaire-là sera probablement appelé à être mis à jour.

Il n'y a pas d'amortissement sur le PF, mais une réévaluation doit se faire tous les 5 ans. Il avait été convenu avec le SAFCO que Corsier ferait cette réévaluation en 2023.

Un commissaire souhaite un point de situation sur la villa Hoffmann.

La demande d'autorisation de construire a été déposée pour la partie logement. Les offres qui sont rentrées (sur invitation) étaient trop élevées, aussi la commune a opté pour une procédure de marchés publics, ce qui repoussera de 2-3 mois le processus. La commission de la précédente législature avait décidé d'en faire un lieu multiculturel ouvert à la population et d'utiliser notamment la partie grange pour des expositions, des concerts ou autres, la destination de l'autre devant encore être affinée avec l'architecte choisi. Cet appel d'offres d'honoraires permettra de travailler sur le projet en ayant l'expression d'un certain nombre de visions que le mandataire aura d'ores et déjà pensées et réfléchies en fonction des demandes de la commune.

Moyennant quelques menues corrections sur ce rapport, qui sera remis sur le CMNet, et si toutes les questions ont été épuisées, le Président propose à la commission de préavisier les comptes 2021 tels qu'ils ont été présentés afin qu'ils soient soumis au vote du prochain Conseil municipal.

À l'unanimité, la commission des finances préavis favorablement les comptes 2021 ainsi présentés.

4. Propositions individuelles et divers

Un commissaire annonce qu'une demande a été soumise à la CSMAC dans le cadre de la rénovation de la tour d'Hermance qui deviendrait accessible au public. À l'unanimité, la CSMAC souhaiterait soumettre au Conseil municipal une demande de crédit complémentaire de Fr. 20'000.-.

La demande émane de l'Église catholique romaine, qui est propriétaire de la tour d'Hermance. Or le canton a demandé ce réaménagement, sachant qu'il manque à ce jour Fr. 200'000.- pour boucler le crédit.

Tous les coûts figurent dans le dossier ; le total est d'environ 1,560 mio.

Il s'agit d'un monument historique de la région.

Sachant qu'Hermance verse Fr. 150'000.-, la commission des finances souhaite-t-elle se positionner avant que cette demande soit soumise au Conseil municipal ?

Autant le projet peut paraître séduisant, autant la commission des finances manque d'un certain nombre d'éléments, relève le Président.

Il est proposé, pour cette raison, que cette demande soit directement soumise au conseil avec tous les documents.

D'autant que ce dossier a été transmis directement à la CSMAC.

Le Président répète que la commission peut difficilement prendre position aujourd'hui, faute d'éléments.

L'intéressé propose de nouveau de soumettre directement cette demande au Conseil municipal.

Le Maire est persuadé que l'avis sera, in fine, tout à fait favorable à l'octroi de Fr. 20'000.- pour la tour d'Hermance. Mais pour aller dans le sens du Président, il est important que tout le monde ait les éléments.

La commune avait accordé Fr. 90'000.- pour la rénovation de l'église de Corsier, et Fr. 50'000.- pour le remplacement de l'orgue.

M. F. Jaccard avait suggéré au président de la CSMAC d'en parler en amont à la présente commission. Le dossier sera donc mis à disposition des commissaires sur le CMNet.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h19.

Rapport : E. Maia